

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
COMMUNALES****Lettre d'information aux communes
N°29 / 10 juillet 2026**2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 58 50

f +41 32 420 58 51

seccom@jura.ch

Sommaire

[RacinesCommunes : convergence entre les trois forums sur l'identité locale](#) | [MCH2 : informations à l'attention des administrateurs financiers communaux](#) | [Rappel du délai de remise des comptes communaux pour apurement : le 30 juin](#) | [Cours sur les finances communales pour les élu-e-s et les employé-e-s communaux](#) | [Rencontre de politique locale 2026 : « Quand l'IA s'invite dans l'administration communale »](#) | [Délégation aux affaires communales : permanence durant tout l'été.](#)

RacinesCommunes : convergence entre les trois forums sur l'identité locale

La prise en compte de l'identité locale est l'une des exigences principales formulée par les représentants des communes réunis le 3 septembre dernier à Glovelier dans le cadre du projet de réforme des structures communales. Pour progresser dans l'analyse de cette thématique, incontournable dans un tel projet, RacinesCommunes a organisé trois forums sur l'identité locale les 1^{er}, 8 et 15 juin respectivement au Noirmont, à Delémont et à Porrentruy. Objectif de ces rencontres qui ont rassemblé une septantaine de personnes (population et élus) : identifier les éléments qui fondent l'identité de leur commune.



Malgré la diversité des régions représentées, les échanges ont fait apparaître une remarquable convergence. Les participants associent avant tout l'identité locale aux relations humaines, à la solidarité, aux sociétés locales et aux manifestations.

En parallèle, plusieurs points de vigilance ont été largement exprimés, en particulier le risque de perte de proximité. Les participants à ces forums ont indiqué souhaiter que toute réorganisation s'accompagne de garanties permettant de maintenir la vie associative, les traditions et les lieux de rencontre.

Un forum dédié à la jeunesse sera organisé à l'automne en collaboration avec le service de la formation post-obligatoire. Entendre la voix des jeunes et récolter leurs avis complètera la perception de ce qui est capital en matière d'identité locale pour la population.

Les éléments mis en évidence au cours de ces forums nourriront les réflexions du groupe de travail « Identité locale et proximité » et inspireront les propositions qui en sortiront.

Les travaux de RacinesCommunes se poursuivent également dans les autres groupes de travail créés pour traiter des axes prioritaires du projet : évaluation de l'impact financier de regroupements de communes et étude sur l'harmonisation de la fiscalité ; mesures d'incitations aux regroupements ; réorganisation des agences AVS ; collaborations et harmonisation dans le domaine de l'informatique. Leurs travaux déboucheront également sur des propositions concrètes à la fin de l'hiver 2026-2027 en vue de soumettre au Parlement des modifications législatives une fois achevé le processus de consultation des communes et autres partenaires concernés.

La communication est également un axe prioritaire. RacinesCommunes sera ainsi l'invité d'honneur de la 60^{ème} édition du Comptoir du Jura qui se tiendra du 16 au 25 octobre 2026 autour de la halle des expositions

de Delémont. L'occasion d'informer la population jurassienne sur l'avancement du projet de réforme des structures communales.

Le Bureau de RacinesCommunes tient à adresser ses remerciements aux différents acteurs du projet pour leur collaboration, à savoir les membres du Comité de pilotage et les participant-e-s aux différents groupes de travail. Il remercie également les communes pour leurs réponses aux plusieurs sollicitations qui leur sont parvenues dans le cadre du projet (consultation sur la modification de la loi concernant la péréquation financière et sondage relatif aux agences AVS) ainsi que pour leur appui dans la promotion des forums consacrés à l'identité locale.

Rappel du délai de remise des comptes communaux : le 30 juin

Selon le décret concernant l'administration financière des communes (art. 18, al. 2 ; RSJU 190.611), les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement **avant le 30 juin de l'année suivante**.

A ce jour, un certain nombre de communes et de syndicats de communes ne nous ont pas encore transmis leurs comptes 2025. **Nous les prions de se conformer à la législation sans délai.**

MCH2 : informations à l'attention des administrateurs financiers communaux

La prochaine séance d'information pour les caissiers des communes, organisée par la Commission des administrateurs financiers communaux en collaboration avec la délégation aux affaires communales, aura lieu le **jeudi 22 octobre 2026** (lieu encore à déterminer).

Deux thèmes spécifiques seront traités à cette occasion : la planification financière et le tableau des flux de trésorerie.

Planification financière

Obligatoire selon les articles 7 et suivants du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), la planification financière est un outil qui donne un aperçu de l'évolution probable des finances pour une période de cinq ans. Elle comprend une vue d'ensemble des charges et des revenus du compte de résultats, une synthèse des investissements et des indicateurs financiers ainsi qu'une projection de l'évolution des engagements financiers et de la fortune. Elle est indispensable pour la réalisation des budgets.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (art. 19 du décret concernant l'administration financière des communes) doit être annexé aux comptes annuels. Il recense d'une part les encaissements ou les recettes d'une période déterminée (entrées de trésorerie) et d'autre part les décaissements ou les dépenses de la même période (sorties de trésorerie). Il renseigne sur l'origine des variations de trésorerie.

Cours sur les finances publiques pour les élu-e-s et les employé-e-s communaux

AvenirFormation et la délégation aux affaires communales proposent une troisième édition de formation continue en finances publiques à l'intention des élus et des employés communaux. Construite sur la base des retours très positifs des sessions précédentes, cette nouvelle édition s'articule en trois modules complémentaires permettant d'acquérir une vision globale et directement applicable des finances communales.

Module 1 / Processus financiers dans les communes ([lien](#))

Objectif : comprendre le fonctionnement global des finances communales, du budget au bouclage, et leur rôle dans la conduite stratégique. Dates : mercredis 9 et 16 septembre 2026, de 18h00 à 20h30 (6 périodes).

Module 2 / Les pratiques comptables relatives au MCH2 ([lien](#))



Objectif : maîtriser les principes comptables du MCH2 et savoir lire, analyser et appliquer les règles dans des situations concrètes. Dates : mercredis 23 et 30 septembre 2026, de 18h00 à 20h30 (6 périodes).

Module 3 / Les instruments financiers MCH2 ([lien](#))

Objectif : utiliser les indicateurs financiers clés pour piloter efficacement les finances publiques et appuyer la prise de décision. Dates : mercredis 21 et 28 octobre 2026, de 18h00 à 20h30 (6 périodes).

Ces modules peuvent être suivis séparément ou dans une logique de parcours complet, offrant une montée en compétences progressive : comprendre, appliquer et piloter. Ils constituent une opportunité concrète de consolider vos connaissances et de renforcer la qualité de la gestion financière de votre collectivité.

Renseignements complémentaires et inscriptions : 032 420 77 15 / info@avenirinformation.ch.

Rencontre de politique locale 2026 : « Quand l'IA s'invite dans l'administration communale »

La 28^{ème} édition de la Rencontre de politique locale (RPL) se penche sur l'intelligence artificielle et ses implications pour les administrations publiques locales.

- Comment les communes s'approprient-elles ces nouveaux outils ?
- Quels enjeux (organisationnels, juridiques, liés aux données) doivent-elles gérer et anticiper ?

À travers des éclairages académiques et des retours d'expérience de praticiennes et praticiens romands, cette journée propose des repères concrets pour les communes.

La RPL-2026 aura lieu le **jeudi 3 septembre 2026**, de 9h à 16h au Château d'Yverdon-les-Bains.

Renseignements et inscriptions : [RPL-2026](#).

Délégation aux affaires communales : permanence assurée durant tout l'été

Les bureaux de la délégation aux affaires communales resteront ouverts durant toute la pause estivale, avec toutefois un horaire réduit : de 9h00 à 11h00 du 13 juillet au 14 août 2026. A noter qu'à partir du 17 août, il sera possible de nous contacter également entre 11h30 et 13h30 le mercredi. Pour le reste, les horaires ne changent pas : 8h30-11h30 / 13h30-16h00. Bel été à toutes et tous.